Document d'informations clés pour l'investisseur ('KID') Iki=Life volet Long

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est liée contractuellement, en tant qu'agent d'assurances de Belfius Insurance SA, pour commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception de la branche d'assurance 14).
Entreprise d'assurance Belfius Insurance SA - Tél. 02 286 76 11 - BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116
RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 – dont le siège est à 1210 Bruxelles, Place Charles Rogier, 11 - Belgique.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Iki=Life volet Long est l'un des deux volets constituant le produit Iki=Life qui est un produit d'assurance de Belfius Insurance SA (numéro d'agrément 0037, dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Place Charles Rogier, 11, tél. 02 286 76 11 ou www.belfius.be). Autorité de contrôle : la FSMA, l'autorité des services et marchés financiers, B-1000 Bruxelles, rue du Congrès, 12-14. Ce document a été établi le 04/04/2025. Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit complexe qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Le produit Iki=Life est une combinaison de deux volets, Iki=Life Long et Iki=Life Safe (KID_85100_2610F), qui forment un tout et ne peuvent pas être souscrits séparément. Iki=Life volet Long est une assurance vie de la branche 21 prévoyant le paiement d'une rente viagère temporaire différée à capital abandonné et fait partie du produit Iki=Life.

Objectifs

Iki=Life Long offre à l'investisseur personne physique des prestations périodiques planifiées minimales à partir de son produit financier grâce à:

- **Une rente viagère temporaire différée**, qui prendra cours dans l'année des 85 ans de l'assuré, comme fixé dans les conditions particulières, tant qu'il est en vie, et qui cesse le 31 décembre de l'année de ses 115 ans.

Dont :

- Le taux d'intérêt applicable sur le volet **Long** s'élève à 3%.
- Le volet Long ne prévoit pas de couverture en cas de décès.

Participation bénéficiaire :

- Belfius Insurance SA peut décider d'octroyer une participation bénéficiaire sur le volet Long. La participation bénéficiaire éventuelle n'est pas garantie, peut changer chaque année et dépend de la conjoncture économique et des résultats de Belfius Insurance SA. Dans ce volet Long, une participation bénéficiaire éventuelle viendra augmenter le montant de la rente.
- Conformément à un plan technique de répartition, communiqué à l'autorité de contrôle compétente, la participation bénéficiaire est attribuée aux volets du contrat en vigueur le 31 décembre de l'année civile considérée et est acquise le 1er janvier suivant. Belfius Insurance SA se réserve le droit de revoir ces modalités dans l'état annuel ou de ne pas accorder de participation bénéficiaire.

Investisseur de détail à qui s'adresse le PRIIP :

Ce produit, Iki=Life, est destiné aux investisseurs :

- personnes physiques, résidents belges, entre l'âge de 55 et 75 ans avec un horizon d'investissement illimité (à vie).
- qui ont une connaissance suffisante des produits de la Branche 21, notamment sur les notions de rendement, risque et coûts.
- qui souhaitent une prestation financière. La prestation d'Iki=Life se compose de prestations successives. Durant la première période, les prestations sont constituées des rachats périodiques planifiés à partir du volet Safe, pendant la deuxième période (à partir de l'âge de 85 ans), démarrent les prestations différées liées à la rente viagère, à partir du volet Long si l'assuré est encore en vie. Cette prestation liée à la rente viagère cesse le 31 décembre de l'année des 115 ans de l'assuré.

Versement de l'assurance et coûts

Garanties principales

En cas de vie: paiement prédéfini d'une rente différée et périodique, qui commence dans l'année des 85 ans de l'assuré comme fixé aux conditions particulières, tant qu'il est en vie, et qui cesse le 31 décembre de l'année de ses 115 ans.

En cas de décès: pas de prestation versée dès que l'assuré décède, la rente viagère est à capital abandonné.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit à vie.
Le risque inhérent au produit peut être plus élevé que celui présenté dans l'indicateur de risque, si le produit n'est pas

L'indicateur synthétique de risque ("SRI") permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit et de le comparer avec d'autres. Cet indicateur indique la probabilité que l'investisseur enregistre des pertes sur le produit en cas de mouvements sur les marchés ou en raison d'une absence de capitaux pour le paiement.

Nous avons classé le produit dans une classe de risque 2 sur 7, soit une classe de risque faible. Cela signifie que les pertes potentielles liées aux futurs résultats se situent à un niveau faible et, si la situation

détenu pendant toute la période de détention recommandée.

venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de Belfius Insurance SA à vous payer en soit affectée.

L'investisseur doit être pleinement conscient que le risque existe et qu'un investissement dans le volet **Long** n'engendre aucun versement en cas de décès avant que le(s) paiement(s) de la rente ne commence(nt). Le versement de la prime dans le volet Long ne peut faire l'objet d'un rachat. Il s'agit d'un abandon de capital.

Ce produit comporte certains risques inhérents aux produits de la branche 21 tels que le risque d'inflation (les hausses de prix persistantes peuvent entraîner une perte de valeur du montant versé initialement), le risque de crédit (en cas de faillite de Belfius Insurance SA) et le risque de liquidité. Toute référence à la sécurité de ce produit s'entend sous réserve de ces risques. Pour de plus amples informations sur les coûts de sortie, voir la section "Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer mon argent de manière anticipée ?". Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires.

Sur une assurance de la Branche 21, des taxes et des coûts viennent diminuer la prime investie.

Investissement de 10.000 EUR – (hors taxes)

Scénarios de performance Long		1 an	30 ans	40 ans
Scénarios en cas de vie				
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	0 EUR	27.817 EUR	55.634 EUR
	Rendement annuel moyen	-	4,20 %	6,08 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	0 EUR	27.817 EUR	55.634 EUR
	Rendement annuel moyen	-	4,20 %	6,08 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	0 EUR	27.817 EUR	55.634 EUR
	Rendement annuel moyen	-	4,20 %	6,08 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	0 EUR	29.550 EUR	59.874 EUR
	Rendement annuel moyen	-	4,45 %	6,34 %
Scénario en cas de décès				
Événement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	0 EUR	0 EUR	0 EUR

Le tableau ci-dessus illustre le rendement possible de votre investissement dans le volet **Long** en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 EUR (montant hors taxe) à 65 ans. Ce tableau contribue à la comparabilité de différents produits financiers. Le produit Iki=Life a un horizon d'investissement recommandé illimité (à vie). Afin de favoriser la comparabilité, nous utilisons dans le calcul de la performance une période minimale de détention retenue de 1, 30 et 40 ans après le paiement de la prime. Les montants dans la colonne '30 ans' tiennent compte d'une période de détention de 30 ans après le paiement de la prime. En cas de souscription à 65 ans, cela signifie que les prestations différées de le rente viagère à partir du volet Long commencent l'année où l'assuré atteint 85 ans. Dans la colonne '30 ans', une prestation liée à la rente viagère est versée jusqu'à l'année où l'assuré atteint 95 ans. Par analogie, pour la colonne '40 ans', les prestations liées à la rente viagère se poursuivent jusqu'à 105 ans. Le montant des prestations est influencé, entre autres, par le risque biométrique, c'est-à-dire la probabilité de décès ou de longévité. Le tarif pour le calcul de la rente utilise la table de mortalité sous-jacente (qui est une table des probabilités de décès ou de longévité) pour convertir le montant net investi au début d'Iki=Life en une rente périodique différée tant que l'assuré est en vie ou jusqu'à l'année où l'assuré atteint 115 ans.

Les scénarios présentés sont une estimation de la performance future sur l'évolution de la valeur de cet investissement et ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement/le produit. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des conditions de marché extrêmes et il ne tient pas compte du cas où Belfius Insurance SA ne pourrait pas vous payer. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. L'impact d'une participation bénéficiaire éventuelle figure dans le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Belfius Insurance SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de faillite de Belfius Insurance, les versements effectués par le preneur d'assurance dans le volet Safe (diminués des rachats éventuels effectués par ce dernier) augmentés des participations bénéficiaires éventuelles, des intérêts déjà acquis et de la réserve technique (indisponible) du volet Long tombent sous le mécanisme belge de protection à concurrence de 100.000 EUR par personne et par Entreprise d'assurance. Ce produit est garanti par le Fonds de garantie pour les services financiers. Vous trouverez de plus amples informations sur le Fonds de garantie sur le site Internet www.fondsdegarantie.belgium.be. Les contrats d'assurance-vie forment un patrimoine spécifique géré séparément des autres actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurances et/ou des bénéficiaires.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Le tableau "investissement 10.000 EUR" ci-dessous correspond aux coûts cumulés du volet **Long**, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités potentielles en cas de sortie anticipée. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 EUR (hors taxe). Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Investissement de 10.000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 30 ans	Si vous sortez après 40 ans
Total des coûts	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Effet sur le rendement par an (baisse du revenu)	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Dans ce cas, cette personne vous en informera et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps. La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique les coûts suivants pour Iki=Life Long :

- l'impact annuel des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	Maximum 1 %	L'impact des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	Sans objet	L'impact des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance de la période de détention recommandée.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,00 %	L'impact des coûts lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,075 %	L'impact des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Le tableau ci-dessus présuppose un horizon de placement pendant une période comprise entre 10 et 30 ans. Nous souhaitons ainsi favoriser la comparabilité.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de manière anticipée?

Horizon d'investissement recommandé d'Iki=Life : à vie.

Les rachats dans le volet **Long** sont impossibles mais si l'assuré est en vie à l'âge de 85 ans, son volet Long fournira les prestations liées à la rente viagère tant que l'assuré est en vie. Les prestations prennent fin dans tous les cas le 31 décembre de l'année des 115 ans de l'assuré.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Chaque jour, nous nous donnons à 100 % pour vous offrir le meilleur service et sommes particulièrement sensibles aux attentes de nos clients. Si vous n'êtes pas entièrement satisfait(e), surtout faites-le nous savoir. En cas de plainte, nous vous conseillons tout d'abord de contacter soit votre conseiller financier soit le Service Gestion des plaintes de Belfius, par courrier à Service Gestion des plaintes (numéro de colis : 7908), place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles ou par e-mail à complaints@belfius.be. Nous prendrons le temps de vous écouter et de chercher une solution avec vous. Vous n'êtes pas satisfait de la solution proposée par le Service de Gestion des plaintes de Belfius ? Vous pouvez alors contacter le Negotiator de Belfius, par courrier à Negotiation (numéro de colis : 7913), place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles ou par e-mail à negotiation@belfius.be. A défaut de solution, l'Ombudsman des Assurances est à votre disposition : Ombudsman des Assurances, Boulevard du Roi Albert II, 19 à 1210 Bruxelles ou par e-mail à info@ombudsman-insurance.be. Vous trouverez de plus amples informations sur www.ombudsman-insurance.be. Vous conservez le droit d'entamer une procédure en justice auprès des tribunaux belges compétents.

Autres informations utiles

Conformément à la loi, les documents "Informations précontractuelles complémentaires" et les conditions générales peuvent être obtenus gratuitement dans votre agence Belfius Banque ou sur le site Internet https://www.belfius.be/IkiLife. Pour toute information complémentaire relative à ce produit, veuillez consulter ces documents.